



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 37 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 3 jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 38), M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Françoise PRESSE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 26 - Maîtrise de l'Energie/Bâtiments - Adoption du guide de prescriptions techniques en matière de performance énergétique des bâtiments

Maîtrise de l'Energie / Bâtiments

Adoption du guide de prescriptions techniques en matière de performance énergétique des bâtiments

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

	Date	Avis
Commission n° 3	28/03/2018	Favorable unanime
Commission n° 5	28/03/2018	Favorable unanime

Le virage de la transition énergétique nécessite de faire évoluer de manière drastique la performance énergétique globale des bâtiments. L'adoption d'un guide interne de prescriptions est proposée comme une nouvelle étape en vue de l'élaboration d'un programme opérationnel.

La transition énergétique est un des enjeux majeurs de notre société et la transformation énergétique des bâtiments et de leurs équipements est un des 2 principaux leviers d'actions avec la mobilité.

La Ville doit ainsi s'engager à développer des bâtiments à basse consommation d'énergie, ce qu'elle expérimente et développe avec succès depuis quelques années déjà (crèche Artois, Médiathèque du Pôle des Tilleuls).

L'adoption d'un guide de prescriptions techniques vise à créer un cadre interne adapté à une montée en puissance à la fois ambitieuse et pragmatique de la performance énergétique des bâtiments communaux tout en mobilisant les acteurs (maîtrise d'œuvre, entreprises) aux services de ces projets. Ce cadre est d'ores et déjà appliqué à une opération groupée expérimentale concernant l'étude de la rénovation de 6 gymnases.

Contexte du chauffage des bâtiments municipaux

La Ville consacre chaque année près de 2 M€ au chauffage de ses bâtiments.

Cette consommation d'énergie est une préoccupation constante de la Ville depuis les années 80. Depuis cette époque, la consommation de chauffage a été divisée par 2 grâce aux différents programmes de rénovation, globaux ou ponctuels de chaufferies et des bâtiments.

Rien que sur la dernière décennie, ce sont encore 11 % d'économies qui ont été réalisées, entre autres, avec le plan isolation toiture et la poursuite de la modernisation des chaufferies.

Néanmoins, sur cette dernière période, une partie des économies est le fait d'hivers moins rigoureux et les gains d'efficacité ont tendance à s'amenuiser alors que la majorité des chaufferies a d'ores et déjà bénéficié des optimisations techniques disponibles sur le marché.

De l'autre côté, la facture énergétique, poussée par un prix des énergies globalement en hausse et dans le futur par la fiscalité carbone continue d'augmenter.

	Facture 2015	Projection Facture 2022	Projection Facture 2030
Coût du chauffage /an	2 000 000 €	2 980 000 €	3 900 000 €
Dont contribution climat	120 000 €	480 000 €	700 000 €

D'ici 2022, la seule facture de chauffage de la Ville pourrait grimper d'un million d'euros et doubler d'ici 2030 selon la trajectoire donnée par l'Etat. Il est impératif d'actionner de nouveaux leviers pour maîtriser cette facture tout en contribuant aux objectifs collectifs de lutte contre le changement climatique.

Les axes stratégiques de l'efficacité énergétique

En matière de stratégies de transition énergétique, il reste principalement 2 gisements importants pour réduire les consommations de chauffage du bâtiment :

- la sobriété en réduisant la demande de services énergétiques,
- l'efficacité avec une isolation performante globale.

Au-delà de la baisse de la consommation, le passage aux énergies renouvelables est le dernier axe pour maîtriser la facture dans le temps et les émissions de gaz à effet de serre.

La démarche pour plus de sobriété énergétique est un chantier structurel transversal, complexe, qui est mené depuis quelques années par la Ville et qui pose de nombreuses questions sur l'acceptation de baisse de confort et de services par les usagers.

Le second est techniquement plus simple mais financièrement très impactant. Pour atteindre les objectifs de la Loi de transition énergétique, la Ville devra ainsi mobiliser autour de 15 M€ par an pour rénover thermiquement, d'ici 2050, la totalité de son parc de bâtiments.

Les mesures proposées

- **Un guide interne de prescriptions**

Afin d'intégrer les évolutions dans le domaine de l'énergie, il est proposé en premier lieu d'adopter un guide de prescriptions interne en matière d'énergie pour tout nouveau projet de rénovation ou de construction de bâtiments de la Ville.

Ce guide de prescriptions définit les niveaux de performances et la méthode à appliquer systématiquement pour trouver le meilleur compromis entre les objectifs écologiques et la capacité de la Ville à financer le projet.

Il impose une approche comparative jusqu'au stade APS, en coût global, c'est-à-dire en prenant en compte les coûts d'investissement et ceux de fonctionnement, entre deux scénarii :

- «scénario base plus» respectant la réglementation thermique et s'assurant d'une compatibilité, élément par élément avec les exigences de l'Etat en matière de Certificats d'Economie d'Energie (CEE).
- «scénario performance» cohérent avec les exigences énergétiques du dispositif régional Effilogis pour les bâtiments existants et anticipant la future réglementation Bâtiment à Energie positive pour les projets de construction.

La systématisation de cette méthode permettra des gains de temps pendant les phases de conception des projets. En outre, ce guide sera diffusé auprès de l'ensemble des intervenants (architecte, maître d'œuvre, bureaux d'études, autres maîtres d'ouvrage du territoire) du bâtiment et pourra ainsi créer une dynamique collective territoriale.

Les niveaux de performance indiqués dans le document sont ceux en vigueur début 2018, dans les décrets relatifs aux CEE et au règlement 2018 de l'appel à projets Effilogis de l'ADEME et de la Région. Ces références seront automatiquement mises à jour en cas d'évolution pour que les travaux réalisés puissent continuer à bénéficier des financements ad hoc.

En outre, le guide de prescriptions pourra faire l'objet de mise à jour afin d'intégrer d'autres critères en phase avec les évolutions réglementaires ou les expérimentations positives de la Ville, que ce soit sur le recours aux matériaux biosourcés, à l'intégration de l'énergie grise dans les scénarisations (logique bâtiment bas carbone) ou pour le recours au processus BIM (Building information Modeling).

- **Une approche test de rénovation groupée sur 6 gymnases**

Au-delà de la mise en place de ce nouveau cadre, le Conseil Municipal est informé de la réalisation en cours d'une étude relative à la rénovation globale de 6 gymnases.

Il s'agit notamment de tester les gains possibles dans le cadre d'une opération groupée de rénovation sur des bâtiments homogènes.

En effet, une approche identique sur des bâtiments aux caractéristiques proches peut théoriquement faire bénéficier la collectivité d'économies d'échelles : durée des procédures, solutions techniques homogènes, effet volume sur les matériaux...

Si les résultats (juillet 2018) de cette étude s'avèrent positifs, une réflexion sur le montage financier pourra alors être engagée.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le guide de prescriptions techniques en matière de performance énergétique des bâtiments municipaux tel que joint en annexe,
- de prendre acte d'une première étude test sur la rénovation de 6 gymnases.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0